

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

Voeu n°2020-10-15-1 | Voeu concernant la demande de soutien à un plan local d'urgence sociale

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtizia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Najia Atif

Dans le contexte actuel de circulation rapide de la COVID 19 sur l'ensemble du territoire national, les élus du Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray s'inquiètent des conséquences sociales et économiques pour les Stéphanaïses et les Stéphanaïses.

Déjà fortement impactés depuis le début de la pandémie, les secteurs associatif, culturel, sportif et du commerce de proximité ont besoin d'un soutien infaillible de la part de l'Etat et des collectivités locales afin de maintenir leurs activités.

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray souhaite s'engager pleinement dans ce soutien et dans ses missions de service public, notamment pour l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés de vie au quotidien : niveau de vie, insertion et emploi, logement, santé, mobilité, isolement...Pour cela, un plan local d'urgence sociale sera construit afin de renforcer la proximité avec les habitants et développer encore davantage les réponses de solidarité.

Néanmoins, ces initiatives municipales en accompagnement de la population et des acteurs locaux ne pourront se faire qu'avec un soutien financier particulier de l'état compte tenu de la situation financière actuelle des municipalités.

Ainsi, considérant que le contexte socio-économique actuel exige une réactivité immédiate de la part du service public communal, le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 15 octobre 2020, demande à l'Etat d'engager sans délai un fonds de soutien spécifique permettant aux municipalités de réaliser des actions locales d'entraide économique et sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeu, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc119428-DE-1-1